



## MODIFICATION D'ACTIVITE

Le dossier est constitué :

**De l'imprimé P2** : en 2 exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.

Préciser **la totalité des activités exercées** telles que vous voulez qu'elles apparaissent sur l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que l'activité la plus importante (cadre 13).

Indiquer en observations (cadre 18) les **activités ajoutées et / ou supprimées**.

### Des pièces justificatives suivantes :

✓ Justificatif en cas d'adjonction d'activité :

#### ❖ **Création**

Aucune pièce demandée sauf pour le **commerçant ambulant qui ajoute une activité sédentaire sans changer d'adresse professionnelle**. Dans ce cas, fournir un justificatif de la jouissance du local : copie du bail commercial ou copie de quittance de loyer ou de titre de propriété ou de facture EDF ou eau ou téléphone fixe (pas de facture de téléphone mobile, internet ou assurance).

#### ❖ **Acquisition d'un fonds ou apport**

- Copie de l'acte d'achat de la branche d'activité ou copie du traité d'apport.
- Copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité s'y rapportant, ou attestation de parution avec la date de publication.

#### ❖ **Location-gérance**

- Copie du contrat de location gérance de la branche d'activité.
- Copie du journal d'annonces légales dans lequel est parue la publicité de la prise en location-gérance ou attestation de parution avec le nom du journal et la date de publication.

✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.

✓ Si adjonction ou modification d'une activité ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).  
Si suppression de l'activité ambulante, joindre la carte de commerçant ambulant.

✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.





### Coût de la formalité

Frais Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap.

Etablissement principal :

- ❖ Si suppression d'activité ou adjonction d'activité par création : 95,95 €
- Si adjonction d'activité par achat ou apport : 95,95 €
- ❖ Si adjonction d'activité par location gérance : 95,95 €

Etablissement complémentaire :

- ❖ Si suppression d'activité ou adjonction d'activité par création : 95,95 €
- ❖ Si adjonction d'activité par achat ou apport : 95,95 €
- ❖ Si adjonction d'activité par location gérance : 95,95 €

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT.  
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : [www.hautes-alpes.cci.fr](http://www.hautes-alpes.cci.fr)

